La réserve naturelle nationale

Depuis le 30 mars 2009, les coteaux de la Seine sont classés en réserve naturelle nationale. Ce classement s'étend sur trois communes du Val d'Oise Vétheuil, Haute-Isle et La Roche Guyon et deux communes des Yvelines, Bennecourt et Gommecourt et couvre 268 ha. Quelques 470 espèces de fleurs y ont été recensées et pour la faune ce sont une soixantaine d'espèces d'oiseaux, insectes et reptiles qui a été dénombrée. C'est l'un des sites les plus remarquables d'Ile-de-France qui devient ainsi une réserve naturelle nationale.
Vous pouvez consulter le décret du 30 mars 2009 en pièce jointe.

Documents
Décret du 30 Mars 2009